

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vendredi dernier, en réponse à une question que lui avait posée le député d'Ontario, le ministre a refusé d'admettre que l'industrie pétrolière et gazière canadienne avait gravement décliné depuis la présentation du Programme énergétique national il y a 13 mois. Si le ministre est si sûr que l'industrie n'a pas connu de déclin, accepterait-il de saisir de la question le comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics, afin qu'il puisse profiter du congé des fêtes de cinq semaines pour examiner la situation et les projets d'avenir de cette industrie, et notamment leur incidence sur les industries manufacturières de l'Ontario et du Québec qui en sont les fournisseurs?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le comité sur les ressources naturelles a tenu des audiences qui ont duré des mois sur le bill C-48. Ce comité a eu l'occasion d'entendre des témoins venant de toutes les régions du Canada, et ce en très grand nombre. J'ai moi-même comparu encore une fois devant le comité il y a une semaine, et j'ai eu l'occasion de témoigner à ce sujet. J'ai bien alors indiqué, dans ma réponse au député de l'Ontario, la semaine dernière, qu'il y avait eu en effet un déclin dans les activités de l'industrie pétrolière durant la période qui a suivi l'annonce du Programme énergétique national, jusqu'à la conclusion d'ententes avec les provinces productrices, et que le fait qu'il n'y ait pas eu d'entente avec les provinces productrices était un facteur qui avait joué dans ce déclin, mais il semble à l'heure actuelle qu'il y ait une reprise. En particulier, selon nos prévisions, il y aura une augmentation de 25 à 50 p. 100 des activités qui se produira dans les terres du Canada en 1982 par rapport à 1981, ce qui indique un très haut degré de confiance dans la reprise du secteur pétrolier au moins dans les terres du Canada.

[Traduction]

LA CANADIANISATION DE L'INDUSTRIE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, le ministre n'a sans doute pas envie qu'un comité indépendant analyse ses décisions. Néanmoins, un des objectifs du Programme énergétique national était la canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière. Le ministre n'ignore pas que, pour y parvenir, il faut soit racheter les sociétés étrangères ou soit que les sociétés pétrolières et gazières canadiennes prennent de l'expansion plus rapidement que les autres.

Comme le dernier budget contient plusieurs dispositions qui vont entraver sérieusement l'expansion des petites sociétés pétrolières et gazières canadiennes, le ministre peut-il nous dire si c'est purement accidentel ou si le gouvernement a décidé de propos délibéré de rejeter la contribution que les petites sociétés pétrolières et gazières canadiennes pouvaient apporter afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs concernant la canadianisation?

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député a dû mal comprendre ma première réponse. J'ai dit que tel était en effet le niveau d'activité enregistré par l'industrie pétrolière au cours du premier semestre de l'année dernière, par rapport à 1980. Néanmoins, j'ai ajouté que, d'après nos prévisions, pour les terres du Canada, par exemple . . .

M. Andre: Les terres du Canada, pas le Canada.

M. Lalonde: . . . pour 1982, les activités vont s'accroître de 25 à 50 p. 100.

En ce qui concerne le programme de canadianisation, le député n'ignore pas qu'il a fait beaucoup de progrès l'année dernière et que le nombre de sociétés canadiennes a nettement augmenté dans le secteur du pétrole et du gaz. Nous espérons que ce taux de canadianisation va se maintenir pendant toute la décennie pour que ce soit grâce au rachat de sociétés étrangères, l'amodiation ou à la coparticipation. Nous favorisons tout ce qui peut permettre aux sociétés canadiennes de jouer un rôle plus actif dans le secteur du pétrole et du gaz et d'avoir la haute main sur cette industrie au cours de la présente décennie.

Des voix: Bravo!

L'INCIDENCE SUR LE NORD-EST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tout au long de l'étude du bill C-48, et surtout depuis l'entente conclue avec les provinces productrices, le ministre n'a cessé d'affirmer qu'il avait constaté une reprise dans l'industrie pétrolière, non seulement dans les terres du Canada mais aussi dans les provinces. Ces effets ne semblent pas s'être fait sentir dans le nord-est de la Colombie-Britannique, le seul endroit où l'on produit du pétrole dans cette province. Au contraire, c'est la dépression qui y sévit.

Que conseillera le ministre aux nombreuses petites entreprises qui ont fait faillite ou sont au bord de la faillite. Il s'agit du secteur pétrolier tertiaire qui embauche des travailleurs canadiens et utilise des techniques canadiennes. Quel conseil le ministre pourrait-il donner aux 5,000 travailleurs de cette région qui trouvent généralement de l'emploi dans le secteur énergétique, ainsi qu'aux petites municipalités aux prises avec les problèmes qu'entraîne habituellement un marasme économique? Autrement dit, quelles dispositions du Programme énergétique national ou du bill C-48 sont de nature à redonner confiance au secteur pétrolier de la Colombie-Britannique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député a assisté à bien des réunions. Le comité en a tenu une centaine. Je m'étonne qu'il ne se soit pas rendu compte que le bill C-48 ne concerne pas la Colombie-Britannique. Il ne concerne que les terres du Canada. Voilà pourquoi cette mesure n'aura aucun effet d'une façon ou d'une autre sur les activités qui se déroulent en Colombie-Britannique.